

# L'Impliqu'Action

## Mot du président...

Pour cette édition de notre journal, je serai très court. Tous les membres du conseil d'administration et la permanence sont passablement impliqués dans la réalisation de notre activité de financement à quelques jours seulement de sa tenue.



Denys Côté

Mais je me permettrai d'attirer votre attention sur quelques points en particulier. Premièrement, le rehaussement important de notre financement pour l'année en cours et les subséquentes. Ceci nous permettra d'ajouter une ressource humaine afin de mieux servir notre clientèle.

Je vous invite à consulter notre programme des déjeuners-conférences. Son menu est des plus intéressants et une variété de sujets y seront abordés afin de satisfaire votre désir de savoir !

Parmi nos objectifs de l'année, nous souhaitons augmenter le nombre de membres de notre section. Le meilleur recrutement se fait par... les membres eux-mêmes !

Alors, je vous lance le défi suivant : que chaque membre de notre section recrute un nouveau membre ! Commencez à y travailler et je vous reviens sur le sujet à la prochaine édition.

Enfin, il y a encore deux postes à pourvoir au sein de notre conseil d'administration. Ce n'est rien de compliqué et les gens s'impliquent à la mesure de leur disponibilité. Les conseils se tiennent les derniers lundis de chaque mois et durent de 19h00 à 21h00 tout au plus. Prière de communiquer votre intérêt à notre bureau : (418) 835 9061.

Septembre 2019

Volume 10, numéro 2



## Dans ce numéro :

<i>Mot de la directrice</i>	2
<i>Une nouvelle venue</i>	3
<i>Ragots, potins... et l'impact sur les autres</i>	4
<i>Pétition concernant les frais de stationnement dans les établissements de santé</i>	5
<i>Le développement durable</i>	6-7
<i>J'ai lu pour vous</i>	8
<i>L'exclusion sociale des proches aidants</i>	9
<i>Information et le PIA</i>	10-11

## Mot de la directrice ...

Comme mentionné par notre président, le rehaussement du financement des organismes en défense collective des droits cet été a été reçu avec soulagement! Après des années de lutte et de revendications, enfin nos missions sont reconnues et soutenues. Des seuils minimaux sont fixés et les sommes accordées réparties équitablement entre les organismes. Ainsi, comme la majorité des autres sections de l'AQDR déjà financées (il serait plus juste de dire sous-financées) la section de Lévis a vu son financement presque doublé pour rejoindre d'autres organisations d'autres secteurs de la défense des droits qui étaient mieux pourvus jusqu'à présent. De plus les montants seront indexés annuellement. Nos luttes n'auront pas été vaines. Même si cette annonce nous a presque donné l'impression de recevoir un cadeau, il faut se rappeler que celui-ci était attendu depuis 13 ans...



Dans un contexte de vieillissement de la population, il était temps que le seul organisme en défense collective des droits des aînés au Québec reçoive sa juste part pour remplir sa mission. Merci au gouvernement qui a enfin entendu nos demandes.

*Martine Rodrigue*

Nous aurons marché longtemps, mais nous y sommes arrivés.



### *L'Impliqu'Action*

ISSN 1923-7340 (imprimé)

ISSN 1923-7359 (en ligne)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives Nationales

Édition : AQDR Lévis-Rive-sud

**Impression** : Buro Plus

**Distribution** : Postes Canada

**Site web**: [www.aqdr-levis.org](http://www.aqdr-levis.org)

### Équipe du journal :

Raynald Gagnon

Mélanie Pinault

Martine Rodrigue

Karole Labrie

Les bénévoles du c.a.

**Infographie** : Mélanie Pinault

### Date de parution :

30 juin, 30 septembre, 22 décembre, 31 mars.

**Date limite** pour les articles du prochain no. :  
**10 décembre 2019**

Faites parvenir vos textes à Mélanie Pinault à:

[admin.aqdrlevis@videotron.ca](mailto:admin.aqdrlevis@videotron.ca) ou au

6150, rue St-Georges bureau 306

Lévis (QC) G6V 4J8

**"Les opinions émises dans les articles publiés par l'AQDR Lévis-Rive-Sud n'engagent que la responsabilité de leur auteur"**



## Une nouvelle venue...

Bonjour chers membres,

Je me présente à vous, nouvellement engagée à l'AQDR Lévis – Rive-Sud au début de septembre, en tant qu'adjointe à la direction. C'est pour moi un immense plaisir de me joindre à l'équipe afin de soutenir la défense des droits des aînés ainsi que de pouvoir vous appuyer selon les besoins.



Originaire du bas du fleuve, je suis dans la région depuis plus de vingt ans et j'ai eu l'occasion d'acquérir de belles expériences professionnelles auprès de clientèles aînées. Ainsi, je souhaite profondément contribuer au mieux-être et à l'amélioration des conditions de vie entourant les aînés et, tout en ce qui vous préoccupent.

Je vous transmets mes plus cordiales salutations et au plaisir de vous rencontrer !

Mélanie Pinault

---

### **C'EST PLUS QU'UNE JOURNÉE DANS L'ANNÉE ...**



**La bientraitance**  
**visé le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement,**  
**l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne.**

**Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions**  
**et des pratiques respectueuses des valeurs,**  
**de la culture, des croyances, du parcours de vie,**  
**de la singularité et des droits et liberté de la personne aînée.**

---

## **INVITATION**

**« Écrivez avec nous! »**

Je suis remplie de plusieurs idées à aborder pour le journal L'Impliqu'Action. Cependant, j'ai besoin de connaître vos intérêts et vos besoins pour mieux cerner vos préférences. Alors, je vous propose de me transmettre vos suggestions et vos préoccupations au cours de l'automne afin d'avoir suffisamment le temps pour y répondre adéquatement.

De plus, vous pouvez m'envoyer des textes informatifs écrits dans une formule positive et enrichissante qui pourront être sélectionnés avec le comité du journal. Sachez que vous n'êtes pas obligé de signer votre nom; vous avez le loisir de prendre un pseudonyme si vous préférez.

En attendant vos propositions avec hâte et enthousiasme, passez un agréable automne !

Au plaisir de vous lire : [admin.aqdrlevis@videotron.ca](mailto:admin.aqdrlevis@videotron.ca)

Mélanie Pinault

## Ragots, potins... et l'impact sur les autres

« Eh ben! T'as-tu vu la nouvelle, Armande?! » « Oh que oui! Gertrude, je te dis que ... »

Et c'est parti pour des conversations remplies de jugements et de commentaires, souvent désobligeants. Autrement dit, ce sont des commérages, des ragots, des potins, de la médisance quoi! Il est humain de porter une opinion sur les autres et sur tout ce qui nous entoure. Cependant, qu'en est-il de l'impact chez les autres et en sommes-nous suffisamment conscients?



« En moyenne, les gens bavardent 52 minutes par jour. Cela signifie qu'ils parlent de quelqu'un d'autre dans environ 14% des conversations. » (extrait tiré sur : <http://babys.tech/le-commerage-procure-un-soulagement-sain-du-stress/>). Selon une récente étude de chercheurs anglais issus des universités de Manchester, Paisley et Glasgow parue dans la revue scientifique « PloS One », les histoires jugées les plus croustillantes étaient celles qui portaient atteinte à la réputation d'une personne. Pour être bon, le « ragot » doit semble-t-il changer votre perception d'un individu. Triste constat observable dans la vie de tous les jours...

Médire revient à colporter ce que l'on sait... ou ce que l'on croit savoir. Basé sur la rumeur et non sur des preuves, le message enfle au fur et à mesure que les personnes le partagent. Aussi, la médisance n'est pas seulement une parole méchante en soi, mais dite avec une mauvaise intention, c'est de la violence qui peut avoir de lourdes conséquences. Mais qu'est-ce qui motive les gens à dire du mal des autres ? Il s'agit d'obtenir quelque chose ou de l'information, de discréditer quelqu'un par envie ou jalousie, de créer des liens avec les autres, d'attirer l'attention et se montrer intéressant, etc. Mais dans le fond, la personne qui médit se sent souvent seule. La monotonie ressentie par un manque d'activités lui fait percevoir que la vie est fade et que les autres en sont responsables.

Or, observez la personne qui raconte des histoires sur les autres, elle évite de parler d'elle-même... Son manque de confiance et d'estime de soi peuvent l'amener à se projeter, c'est-à-dire qu'elle montre du doigt ses propres traits qu'elle supporte mal et qui se retrouvent chez l'autre. Dans tous les cas, quand on demande le pourquoi qu'elle se comporte ainsi, il en résulte à 90% de la mauvaise foi. Pensez-y ! Il est difficile d'admettre qu'on dit du mal des autres sans prétexter un tas de raisons. Car il y aura toujours une « bonne raison »...

Évitez les discussions négatives en l'absence des personnes concernées. Se demander si la source est fiable, nécessaire ou utile. Par ailleurs, s'il y a bien des rumeurs desquelles il faut se méfier, ce sont celles faisant référence aux minorités, aux particularités individuelles (orientation sexuelle, nationalité, handicap, etc.) ou à des groupes ayant peu de possibilités à se défendre. Soyons vigilants, n'alimentons pas les préjugés qui provoquent discrimination, harcèlement, intimidation, stigmatisation et exclusion sociale.

Mélanie Pinault

# Pétition : Abolition des frais de stationnement dans les hôpitaux et les CHSLD

Au Québec, les frais de stationnement débutent généralement après les 30 premières minutes de visite dans un centre hospitalier. Lorsque les problèmes de santé se pointent et qu'il faut se présenter souvent dans des établissements de santé, le coût devient lourd sur le portefeuille. C'est pourquoi, nous vous invitons à soutenir cette pétition.

*Texte de la pétition :*

- ✓ **ATTENDU QUE** les personnes malades doivent déjà conjuguer au quotidien avec l'angoisse inhérente à leur situation;
- ✓ **ATTENDU QUE** la présence de leurs proches pendant leur convalescence constitue un soutien essentiel à leur rétablissement;
- ✓ **ATTENDU QUE** la Coalition Avenir Québec proposait en 2016 que le stationnement des hôpitaux soit gratuit pour les deux premières heures;
- ✓ **ATTENDU QUE** le plafonnement des frais de stationnement dans les hôpitaux à 10 \$ pour 24 heures faisait partie des engagements électoraux de la Coalition Avenir Québec en 2018;
- ✓ **ATTENDU QUE** 38 % des impôts des Québécois servent déjà à financer le système de santé public;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de respecter ses engagements dès le prochain budget et d'abolir les frais de stationnement dans les hôpitaux et CHSLD du Québec. Date limite pour signer : **10 décembre 2019**



[Accueil](#) > [Exprimez votre opinion !](#) > [Lancer, signer ou consulter une pétition](#) > Pétition : Abolition des frais de stationnement dans les hôpitaux et les CHSLD

Exprimez votre opinion !

Participer à une consultation publique

Commenter un sujet à l'étude

Lancer, signer ou consulter une pétition

Présenter un projet de loi d'intérêt privé

## Pétition : Abolition des frais de stationnement dans les hôpitaux et les CHSLD

Pour signer cette pétition, vous devez compléter 3 étapes :

1. Étape 1 : remplissez le formulaire sous le texte de la pétition et envoyez-le (vous devez accepter les **conditions à respecter** pour pouvoir signer la pétition avant d'envoyer le formulaire).
2. Étape 2 : **consultez votre boîte de courriels et ouvrez le message envoyé par l'Assemblée.**
3. Étape 3 : dans ce message, cliquez sur le lien vous permettant d'enregistrer votre signature.

Vous ne pouvez signer la même pétition qu'une seule fois.

# Le développement durable, un incontournable !

## Introduction

L'AQDR nationale a publié en 2017 un document intitulé « *Bien vivre pour mieux vieillir* » une édition spéciale sur les droits des personnes âgées (Voir : *La Force de l'Age*, automne 2017). Ce document comprend 10 grands droits regroupés sous 4 grands enjeux. L'enjeu 4 s'intitule « S'engager dans une démarche de **développement durable** ».

## Mais qu'est-ce que le développement durable ?

Cette notion a été formulée dans le document « *Notre avenir à tous* », le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié en 1988 : « Le développement durable (ou soutenable) est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins ».

Le document précise que ce développement doit répondre aux besoins essentiels des plus démunis, et il doit se faire aussi à l'intérieur des capacités de l'environnement puisque l'on vise aussi à combler les besoins des générations futures.

Les trois dimensions du développement durable, **à prendre en compte simultanément, sont :**

- ✓ La protection de l'environnement et des ressources naturelles à long terme;
- ✓ Le développement économique et la rentabilité des projets;
- ✓ La dimension sociale du développement en termes de justice, de solidarité et d'équité, dont l'équité entre les générations, afin de répondre aux besoins des gens, aujourd'hui et dans le futur.

## L'exemple de la pêche commerciale

Prenons l'exemple d'une communauté dont la principale activité économique est la pêche commerciale de la morue. La pêche est une activité qui se base sur une ressource renouvelable, les poissons, et se poursuivra aussi longtemps que l'on ne prend pas trop de poissons.

Si l'on dépasse une certaine limite naturelle, les prises de poissons vont diminuer après quelques années, et cette ressource peut même être éliminée dans cette zone de pêche. Par ailleurs, les poissons peuvent aussi être contaminés, ou même éliminés, par la pollution de l'eau. C'est la **dimension environnementale** à prendre en compte.

Ainsi, si les limites naturelles de prises de poissons sont respectées, cette activité économique peut durer très longtemps. Mais pour ce faire, il faut que cette activité soit rentable, avec des prix raisonnables lors de la vente aux transformateurs et ensuite aux consommateurs. Sinon les pêcheurs ne réussiront pas à vendre leurs poissons.

Les propriétaires de ces pêcheries commerciales doivent aussi en retirer un certain profit qui leur permet de rentabiliser leur capital investi (ex : achat des bateaux de pêche, ...), sinon, l'entreprise fermera et les travailleurs seront mis à pied. **C'est la dimension économique.**

**La dimension sociale**, en lien avec la dimension économique, doit aussi être prise en compte. Les travailleurs des pêcheries industrielles doivent recevoir un salaire juste et équitable, sinon ils pourraient faire la grève et, éventuellement, cela pourrait conduire à la fermeture de l'usine et à des pertes d'emploi; tous y perdraient : les pêcheurs, les patrons des pêcheries et les consommateurs.

Par ailleurs, dans une optique de justice et de redistribution de la richesse, les gouvernements doivent retirer une juste redevance du prélèvement de la ressource poisson afin d'aider les personnes, les industries ou les municipalités dans le besoin. Il en va de même des taxes sur les profits et les salaires que les divers niveaux de gouvernement prélèvent afin de redistribuer cet argent où les besoins sociaux sont les plus grands.

## Conclusion

En matière de développement durable, ce qui est vrai pour un secteur spécifique, comme les pêches commerciales, se vérifie aussi pour les autres secteurs. Cela est encore plus vrai, et plus crucial, pour l'ensemble de la société, par les interactions entre les différents secteurs de l'économie, les différents groupes de la société et les diverses composantes de l'environnement. Pour cette raison, le développement durable est réellement incontournable.



Le parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et Rimouski-Neigette : une réussite de développement durable: <https://cld-basques.qc.ca/parc-eolien-nicolas-riou-une-somme-de-6-808-994-remise-aux-actionnaires/>

Raynald Gagnon, économiste,

Bénévole pour l'AQDR Lévis Rive-Sud

## J'ai lu pour vous...



René Villemure, éthicien publiait le 11 septembre 2019, aux Éditions de l'HOMME, un ouvrage intitulé *L'éthique pour tous... même vous! Petit traité pour mieux vivre ensemble* dont la préface est signée Fred Pellerin.

Voilà ma curiosité piquée. Peut-être enfin un livre facile à lire et loin des traités qui nous donnent plus de maux de tête que de réponses, me suis-je dit. Il me fallait me le procurer.

Le bouquin nous appelle, dans un premier temps par son apparence et par la suite, par sa construction. Déjà, dans son introduction, il nous rassure. En effet, peu d'entre nous sont en mesure de définir l'éthique autrement qu'en nommant ce que nous percevons comme non-éthique: les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude, etc.

Il définit ainsi l'éthique : « *l'éthique constitue une interrogation sur la conduite à tenir dans un contexte donné, souvent non balisé, tout en ayant le Juste comme horizon. L'éthique doit montrer le chemin* ».

Comme il le dit si bien « *l'éthique est un guide destiné à donner un sens à vos actions, un sens à votre vie, c'est-à-dire une direction, une voie ou un chemin qui vous permettra d'éviter l'égarment, l'inconduite et la faute* ».

Il rappelle également que le rôle de l'éthicien n'est pas de donner des réponses, mais bien d'accompagner la réflexion.

L'ouvrage, divisé en quelques sections, est très facile à lire et entrecoupé de quelques coups de gueule qui font réfléchir.

Je vous conseille la lecture de cet ouvrage que vous pourrez sans doute trouver dans une bibliothèque près de chez vous ou chez votre libraire préféré!

*Martine Rodrigue*

# L'exclusion sociale des personnes proches aidantes

Extraits de l'article paru le 26 août 2019 sur le site :

[www.lappui.org/Actualites/Fil-d-actualites/2019/L-exclusion-sociale-des-personnes-proches-aidantes](http://www.lappui.org/Actualites/Fil-d-actualites/2019/L-exclusion-sociale-des-personnes-proches-aidantes)

Entrevue avec Mme Hélène Carbonneau, chercheuse en gériatrie-gérontologie, récréologie et sciences du loisir, et professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme, UQTR.

*« Être aidant, c'est une responsabilité. Que votre proche soit à domicile ou hébergé, vous êtes souvent dans l'obligation de modifier, parfois considérablement, votre organisation. Fatigue, manque de temps, mais aussi culpabilité et préoccupations par rapport au bien-être de votre proche... peuvent reléguer le temps consacré à vos activités sociales au second plan.*

*Pour contrer l'isolement chez les proches aidants, Mme Carbonneau utilise une approche centrée sur le plaisir. Une démarche simple, qui assure un confort psychologique aux personnes âgées et facilite le maintien de la participation sociale des proches aidants par l'optimisation de moments plaisants au quotidien. » [ ... ]*

[ ... ] *« Les objectifs? Intégrer des activités bienfaitrices dans le quotidien d'une personne ayant des pertes cognitives et favoriser le sentiment d'efficacité chez l'aidant, qui choisit des activités aptes à rendre son proche heureux : « Notre approche est basée sur le plaisir. L'aidant opte pour des activités simples que lui et son aidé peuvent faire ensemble. Les personnes aidées ne s'en souviendront peut-être pas, mais le plus important, c'est l'émotion ressentie, pas la mémoire », explique Mme Carbonneau.*

*Offert en milieu communautaire, ce type d'activités devient alors une opportunité de loisirs comme une autre : « L'aidant et son proche participent à un groupe d'activités adaptés pour eux au même titre que ceux qui font de la danse ou de la peinture. Ils sont dans un milieu sans jugement, qui va permettre le maintien d'une participation sociale significative dans leur communauté », continue Madame Carbonneau. »*

[ ... ] *« Pour Madame Carbonneau, le loisir est central pour la qualité de vie des personnes atteintes et de leurs aidants, mais des progrès sont encore à faire pour bien vivre ensemble. Et les solutions les plus efficaces ne sont pas toujours les plus compliquées. »*

Pour du soutien, il y a la ligne provinciale **Info-Aidant** ainsi qu'à Lévis, le **Service de soutien aux proches aidants Lévis et St-Lambert au 418-832-1671**.

**INFO-AIDANT**  
**1 855 852-7784**  
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES

Pour connaître les ressources des autres secteurs de Chaudière-Appalaches, composez le :



**Prochaine session du P.I.A.**  
**du 17 octobre au 21 novembre 2019**  
**pour faire un choix éclairé de son milieu de vie**

Vous-même ou vos proches vous questionnez sur l'avenir...

Vous êtes déjà en réflexion ou ce n'est pas dans vos projets immédiats...

Il suffit d'être curieux à connaître les enjeux et les ressources pour faire des choix judicieux, et ce, avant d'être dans l'embarras. Ce programme est expliqué à **la page suivante**.

À la fin de la session, vous aurez une panoplie d'informations regroupées dans un cartable : documents et fascicules de référence, outils et grilles de réflexion, guide du locataire ainsi que divers dépliants et brochures qui vous seront remis lors des présentations.

**Inscrivez-vous d'ici le 7 octobre au coût de :** 20\$/membre — 25\$/non membre



**Note importante pour les membres**

Lors de l'assemblée générale des membres, le 27 mai dernier, il a été convenu de maintenir la cotisation des membres à 20\$ pour 1 an. Cependant, les personnes non-membres qui participeront à nos activités, tels les déjeuners conférences, un frais de 5\$ par assistance s'appliquera. Pour les activités où s'appliquent déjà des frais d'inscription, les membres bénéficierons d'un rabais comme, par exemple, le P.I.A.



# **PROGRAMME D'INFORMATION AUX AÎNÉS**

## ***Pour un choix éclairé d'un milieu de vie***

Les thèmes retenus constituent 6 modules, représentant ainsi 6 demi-journées de formation. L'organisation des modules permet, de façon optimale, le cheminement d'une réflexion menant à une prise de décision éclairée.

### **Le module 1 : Les changements voulus ou subis et la nécessité de nous adapter**

Au cours de notre vie, nous devons vivre avec certains changements : quitter le domicile, se retrouver dans un rôle d'aidant, vivre seul(e) lors du décès de l'être cher... Ceci entraîne évidemment la nécessité de nous adapter aux transitions, de faire des deuils...

### **Module 2 : Les différents types de milieux de vie adaptés aux aînés et l'élaboration d'une planification budgétaire au service de nos choix**

Rester chez soi ou envisager un autre milieu de vie sont des choix qui nécessitent une connaissance des services existants et leurs tarifs, ainsi que des programmes possibles pour du soutien financier. Tout ceci pour pouvoir établir une planification budgétaire réaliste.

### **Module 3 : Rester chez soi (1ère partie)**

Rester chez soi, c'est possible! Même avec certaines limitations, on peut utiliser adéquatement les services qui nous sont offerts. Encore faut-il les connaître : le rôle des CLSC et leurs services, les coopératives de services, les organismes de soutien à domicile, de transports, de repas à domicile, ...

### **Module 4 : Rester chez soi (2ème partie)**

Dans la continuité du module précédent, il est important de savoir que des adaptations du logement sont possibles à faible coût ou de façon subventionnée. De plus, les questions relatives à la sécurité sont autant d'éléments à considérer dans notre réflexion. Rester chez soi, c'est bien, rester chez soi en toute sécurité, c'est mieux !

### **Module 5 : Les résidences privées pour aînés**

L'univers des résidences privées pour aînés est vaste, ce qui rend les choix plus complexes (est-ce que j'y vais ? laquelle choisir ?). Ici, nous faisons le tour de ces types d'habitation, des méthodes de recherche, du bail et des annexes qu'il faut signer.

### **Module 6 : Les aspects légaux**

Être locataire dans un immeuble à logements, un H.L.M. ou en résidence... on n'échappe pas aux règlements qui s'appliquent à chaque situation. Par ailleurs, en vieillissant, nous devons nous préoccuper de nos procurations, mandats en cas d'inaptitude (de protection), pré-arrangements funéraires... Propriétaire ou locataire, si l'on requiert des services, nous serons confrontés aux droits des consommateurs, aux règles des contrats et crédits, aux questions d'épargne et d'investissement...



Lévis-Rive-Sud

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES



La personne aînée  
au **cœur** de  
nos préoccupations

**418-835-9061**

## POUR DEVENIR MEMBRE :

**Coût** : 20\$ par année, renouvelable à la date anniversaire de l'adhésion. Par téléphone, au numéro sans frais:  
**1-877-935-1551**

Notez bien que l'AQDR Lévis-Rive-Sud **ne partage, ni ne diffuse** les informations concernant ses membres.

Pour les personnes désirant se rendre à nos bureaux, voici l'adresse : 6150, rue St-Georges (au Patro de Lévis) à Lévis, bureau **306**, G6V 4J8  
**\*SVP Veuillez prendre rendez-vous.**

Nous écrire: [aqdrlevis@videotron.ca](mailto:aqdrlevis@videotron.ca)

### Nos partenaires:



**Fiers de s'impliquer !**

Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales



commande@monburo.ca



### LÉVIS

1655, boulevard Alphonse-Desjardins (Voisin de l'UQAR)

**Tél.: 418 833-4646**

**Fax : 418 990-6085**

• FOURNITURES

• AMEUBLEMENT

• PHOTOCOPIEURS

• IMPRESSION NUMÉRIQUE

**AQDR Lévis-Rive-Sud**  
6150 rue St-Georges, bureau 306  
Lévis (Québec) G6V 4J8  
418-835-9061  
[www.aqdr-levis.org](http://www.aqdr-levis.org)